

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 décembre 2022

Délibération ou arrêté n° 72

Date de convocation :
13/12/2022

Date d'affichage :
26/12/2022

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 16

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Délibération de principe
autorisant le recrutement
d'agents contractuels de
remplacement**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
23/12/2022

Et publication et notification du
26/12/2022

L' an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés : Mme Virginie Masson avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Etait absente : Mme Céline Defruit

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
- Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun - Merlin

Le Maire



Thierry LINEATTE